



**COUR D'APPEL D'ORLEANS**

**Tribunal de Grande d'Instance**

Le Directeur de Greffe

**M. Le Bâtonnier**

**Objet : Horaires d'ouverture et adresse « courriel » du Bureau d'Aide Juridictionnelle**

Monsieur le Bâtonnier,

Pour faire suite à notre rencontre sur les difficultés rencontrées par le greffe et plus particulièrement vis à vis de l'aide juridictionnelle,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la fermeture physique et téléphonique du greffe du secrétariat du Bureau d'aide juridictionnelle tout les après-midi à compter du 16 juin 2014 pour limiter l'impact de ces difficultés en augmentant la durée de temps consacrée au traitement des demandes par le greffe.

L'accueil général reste bien sur ouvert toute la semaine aux justiciables pour tous renseignements sur l'aide juridictionnelle.

Les demandes initiales devront être déposées dans la case du service prévue à cet effet au 1<sup>er</sup> étage et accessible en permanence à l'ensemble de vos confrères.

Cette case fera l'objet de plusieurs relèves par le service dont la dernière à 17h00.

En contrepartie, l'adresse « courriel » structurelle du secrétariat du Bureau d'aide juridictionnelle « [baj.tgi-blois@justice.fr](mailto:baj.tgi-blois@justice.fr) » est à la disposition de l'ensemble de vos confrères pour toutes demandes complémentaires, rectificatives et autres précisions sur un dossier déjà déposé.

Toutefois cette adresse ne peut être utilisée légalement (recevabilité et respect des autorisations de la CNIL) pour recevoir les demandes initiales d'aide juridictionnelle.

Je vous remercie de porter cette nouvelle organisation à la connaissance de l'ensemble de vos confrères et vous prie de croire, Monsieur le Bâtonnier, en l'assurance de ma très haute considération.

Le 5 juin 2014

Sébastien GUIOT  
Directeur de greffe

